

Vers le milieu du xv^e siècle, un procès s'engagea entre les habitants du hameau de Beaulieu, dépendance du prieuré, et le capitaine châtelain de Crozet qui voulait les contraindre « au guet et à la garde du château... » Le village de Beaulieu étant « membre » de la châtellenie de Saint-Haon, unie à celle de Crozet, rendait le droit du châtelain indiscutable, mais les habitants s'adressèrent « à puissante personne, messire Guillaume Gouffier », récent acquéreur de la terre de Boisy, faisant valoir « que leur village était éloigné d'environ quatre fortes lieues du Crozet et qu'ils avaient toujours fait guet et garde au château de Roanne. » Le nouveau seigneur de Boisy en écrivit au duc de Bourbonnais, comte de Forez qui lui accorda le 18 juin 1457 des lettres patentes « portant commandement à noble Pierre de Bruzet, gouverneur de Roannais et capitaine-châtelain de Crozet, d'avoir à se désister de l'assignation qu'il avait faite aux habitants des villages de Mably et de Beaulieu pour les contraindre d'aller faire guet et garde au chasteau de Crozet... et les laisser faire guet et garde au chasteau de Roanne... comme ils ont coutume de faire de toute ancienneté... »

Ce jugement si raisonnable ne fut pas accepté volontiers par Pierre de Bruzet « qui réclama à chacun desdits villages de Mably et de Beaulieu la somme de dix livres par an pour droit de guet, de garde et de capitainage; disant que

lui avaient été donnés « *pro elemosyna et salute anime* » par Jeanne de Forez, douairière de Bourbon, veuve de Guy VII, comte de Forez. Huillard-Breholles, *Inventaire des titres de la maison de Bourbon*.

En 1416, Anne d'Auvergne, mère de Jean II de Bourbon, comte de Forez, fait prisonnier à la bataille d'Azincourt, donna 10 sols d'or aux religieuses de Beaulieu.